

REGLEMENT DE L'EPREUVE

I. TABLE DES MATIERES

I. Table des matières.....	1
II. L'organisation	
1. L'association « Raid Centrale Marseille ».....	2
2. L'événement sportif.....	2
III. Règlement de l'épreuve	
1. Règles générales de l'événement.....	2
2. Règles spécifiques à certaines épreuves.....	3
3. Modalités d'inscription	
i. Equipes indépendantes.....	4
ii. Equipes entreprises non partenaires.....	4
iii. Equipes entreprise partenaires.....	4
4. Respect de l'environnement.....	5
5. Chronométrage et classement.....	5
6. Abandon.....	6
7. Matériel nécessaire.....	6
IV. Dispositions générales	
1. Assurances et responsabilité.....	7
2. Sécurité sur le parcours.....	7
3. Modification des épreuves – Annulation.....	8
4. Dommage – Vol.....	8
5. Droit à l'image.....	8
6. Loi Informatique et Liberté.....	8

II. L'ORGANISATION

1. L'association « Raid Centrale Marseille »

L'évènement Raid Centrale Marseille est organisé par la sous-commission éponyme de l'Association Sportive de l'Ecole Centrale de Marseille, établie au 38 rue Frédéric Joliot-Curie, 13013 Marseille. Créée en 2013, cette sous-commission est sous la responsabilité du président de l'Association Sportive de l'Ecole Centrale de Marseille. L'équipe organisatrice, dirigée par le responsable de la sous-commission, est chargée de s'occuper de tous les aspects de l'évènement (sportif, administratif, financier, etc.).

2. L'évènement sportif

Le Raid Centrale Marseille est un raid étudiant itinérant, destiné aux étudiants et aux participants entreprise, se déroulant sur deux jours. La sixième édition se déroulera les 16 et 17 novembre 2019, sur des parcours situés dans le Massif du Garlaban (Roquevaire, La Destrousse, Allauch, Pichauris). Les participants seront logés sur un terrain municipal de la commune de Roquevaire(13), la nuit du samedi 16 novembre au dimanche 17 novembre.

Trois parcours sont proposés, de difficultés différentes : le parcours L, destiné aux raideurs les plus expérimentés, le parcours M, c'est le parcours intermédiaire et le Parcours S, ouvert à tous les raideurs.

III. RÉGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Tout manquement aux règles qui suivent sera sanctionné selon l'arbitrage de l'équipe organisatrice.

1. Règles générales de l'évènement

- ✓ L'épreuve se déroulant en binômes, les deux coureurs devront toujours rester ensemble, plusieurs contrôles seront prévus sur le parcours. Si les coureurs de la même équipe ne passent pas le point de contrôle ou l'arrivée ensemble ils encourent une pénalité de temps voire une disqualification.
- ✓ Des barrières horaires pourront être mises en place par l'organisation selon le déroulement des épreuves, et toute équipe arrivant après ces barrières se verra disqualifiée.
- ✓ Toute équipe effectuant une modification de parcours pourra être sanctionnée.

✓ Le respect du Code de la Route est obligatoire. Aussi les concurrents doivent se conformer aux indications des membres de l'organisation lors de traversées de routes ou lors de passages dans des zones fréquentées.

✓ Les épreuves se déroulent sur le principe de la semi-autonomie, les coureurs devront gérer eux-mêmes leur alimentation et leur hydratation en dehors des ravitaillements. Par souci d'écologie, aucun gobelet en plastique ne sera distribué. Des ecocupes seront mis à disposition aux ravitaillement et réutilisés tout au long de l'épreuve.

✓ Toute personne sans dossard ne pourra accompagner un coureur sur le parcours du Raid.

✓ Certains ravitaillements pourront être spécifiés « zone hors-chronomètre ». Un temps de repos, précisément spécifié, sera offert aux participants, et ne sera pas décompté lors du relevé de temps final.

2. Règles spécifiques à certaines épreuves

✓ Le port du casque est obligatoire durant les épreuves de VTT. Tout coureur ne respectant pas cette règle pourra se voir attribuer un malus de temps, voire être disqualifié.

✓ Pour des soucis de logistique, la location des VTT sera imposée à tous les participants. Cette location entraînera le dépôt d'une caution. En cas de dégradation du matériel, celle-ci pourra être encaissée, partiellement ou entièrement.

✓ Lors des épreuves de VTT, les concurrents doivent rester vigilants, et dépasser et se laisser dépasser avec prudence. En outre les concurrents doivent rester maîtres de leurs VTT à tout moment. En cas de difficultés, ils sont invités à descendre du vélo pour passer l'obstacle à pied.

3. Modalités d'inscription

✓ L'inscription se fait soit en ligne via la billetterie Pumpkin mise en place pour l'événement, soit par voie postale. Elles débuteront le 1er septembre 2019, et se clôtureront le 10 novembre 2019. Les inscriptions sont limitées à 60 équipes.

✓ Une équipe pourra annuler son inscription jusqu'au 10 novembre 2019 et pourra, avant cette date, être intégralement remboursée.

i. Equipes indépendantes

Les participants s'inscrivant en tant qu'étudiants doivent être majeurs et à même de justifier leur statut d'étudiant, par le biais de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité délivrés par leur établissement d'enseignement supérieur. Toute inscription ne sera pas considérée valable tant que la totalité des documents n'ont pas été reçus par l'organisation. Un dossier complet devra contenir :

- le formulaire d'inscription dûment rempli sur la billetterie en ligne ou téléchargé sur le site du Raid Centrale Marseille
- un chèque à l'ordre de l'ASECM (voir grille tarifaire) pour les dossiers papier
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique du raid multisport datant de moins d'un an

ii. Equipes entreprises non partenaires

Le Raid Centrale Marseille est un événement destiné à réunir des participants du monde étudiant et du monde de l'entreprise, dès lors des équipes « entreprises » sont libres de s'inscrire à l'événement, afin de représenter leur entreprise.

Toute inscription ne sera pas considérée valable tant que la totalité des documents ne seront pas reçus par l'organisation. Un dossier complet devra contenir :

- le formulaire d'inscription dûment rempli téléchargé sur le site du Raid Centrale Marseille
- un chèque à l'ordre de l'ASECM (contacter le responsable partenariat – Florian Ducerf 07 50 37 87 09)
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique du raid multisport datant de moins d'un an

iii. Equipes entreprises partenaires

Le Raid Centrale Marseille accueille avec un grand plaisir les équipes des entreprises qui soutiennent la manifestation.

Toute inscription ne sera pas considérée valable tant que la totalité des documents ne seront pas reçus par l'organisation. Un dossier complet devra contenir :

- le formulaire d'inscription dûment rempli téléchargé sur le site du Raid Centrale Marseille
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique du raid multisport datant de moins d'un an

4. Respect de l'environnement

- ✓ En s'inscrivant au Raid Centrale Marseille, les concurrents s'engagent à respecter l'environnement. Dès lors, une équipe pourra être disqualifiée en cas de non-respect de ce principe. En outre, aucun gobelet jetable ne sera distribué pendant l'événement, pour satisfaire aux exigences écologiques auxquelles le Raid s'est fixé. Des ecocups seront donc mis à disposition aux ravitaillement puis réutilisés tout au long du Raid.
- ✓ Les concurrents devront rester sur les chemins balisés par l'équipe du Raid Centrale Marseille.
- ✓ Toute détérioration des milieux naturels traversés par le parcours pourra entraîner une disqualification de l'équipe concernée.

5. Chronométrage et classement

- ✓ Les épreuves seront chronométrées grâce à un système de doigts électroniques. Un doigt électronique sera confié à chacune des équipes avant le départ du Raid. Celui-ci devra être présenté à chaque point de contrôle, de manière à vérifier le passage de chaque équipe tout le long du parcours. Le prêt du doigt électronique entraînera le dépôt d'une caution. En cas de dégradation du matériel, celle-ci pourra être encaissée, partiellement ou entièrement.
- ✓ Le jury sera composé des membres de l'équipe organisatrice et des responsables des postes de contrôle.
- ✓ Toute réclamation devra être adressée à un membre de l'équipe organisatrice dans la demi-heure suivant la publication des résultats.

6. Abandon

✓ En cas d'abandon en cours d'épreuve, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui restituer son dossard. Le dépôt du dossard entraînera l'abandon de l'équipe. Les coureurs abandonnant en cours d'épreuve et dont l'état de santé ne nécessite pas une évacuation d'urgence devront se conformer aux indications des responsables des points de contrôles pour leur retour au camping.

✓ Tout concurrent forcé à l'abandon par son état physique (épuisement, blessure) ne devra pas rester seul, son équipier doit rester avec lui jusqu'à l'arrivée des secours.

✓ Si l'abandon ne concerne que l'un des deux coureurs et que le deuxième souhaite effectuer sans chronométrage la suite du parcours, il devra consulter l'équipe organisatrice qui statuera sur son cas.

7. Matériel nécessaire

✓ Une équipe devra détenir le matériel suivant à son arrivée au Raid pour pouvoir concourir :

- Deux sacs à dos
- Alimentation et hydratation pour les deux jours d'épreuve
- Couverture de survie
- Sifflet
- Boussole
- Duvets pour deux personnes (tentes fournies par l'organisation)
- Téléphone portable chargé

✓ Matériel vivement conseillé :

- Kit de réparation pour VTT (chambre à air de rechange, rustines, démonte-pneu, pompe, dérive chaîne...)
- Protection contre le soleil (lunette, chapeau, crème) et la pluie
- Gants de VTT

✓ Matériel fourni par l'organisation :

- Tente (une caution de 50€ par équipe sera demandée)
- Dossards
- VTT
- Doigt électronique

✓ Matériel interdit :

- Produits dopants
- Alcool et drogues
- Moyen de positionnement (GPS)
- Armes (toutes catégories)

Des contrôles de matériel pourront être faits au moment du départ ou sur le parcours. Tout coureur appelé à un contrôle est tenu de s'y conformer. En cas de refus, le coureur sera disqualifié.

IV. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Assurances et responsabilité

✓ Les participants devront fournir, lors de leur inscription, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Raid multisport en compétition.

✓ Des postes de secours seront disposés le long du parcours, de manière à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

✓ L'épreuve est couverte par une police d'assurance souscrite par l'Association Sportive de l'Ecole Centrale de Marseille, couvrant sa responsabilité civile, celles des bénévoles et des participants à la manifestation.

✓ Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques.

✓ En cas d'abandon ou de disqualification, la responsabilité de l'organisation est dérogée.

2. Sécurité sur le parcours

✓ Une équipe de balisage et une de débaisage seront présentes pour chaque épreuve de ce Raid, de manière à indiquer précisément le chemin à suivre lors de celle-ci.

- ✓ Lors des épreuves, le dispositif de sécurité sera composé :
 - D'équipes de secouristes répartis aux endroits clés du parcours
 - De signaleurs bénévoles servant de relai dans le dispositif de sécurité

- ✓ Chaque équipe devra disposer d'au moins un téléphone chargé et allumé durant toute la durée des épreuves.

3. Modification des épreuves – Annulation

- ✓ Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les courses ou de raccourcir les parcours. Les coureurs devront, dès lors, se conformer aux remarques de l'équipe organisatrice.

- ✓ En cas de force majeure, forçant l'organisateur à annuler l'événement, le Raid Centrale Marseille s'engage à rembourser les participants dans la mesure des engagements pris par l'organisation lors des différents contrats.

4. Dommage – Vol

L'équipe du Raid Centrale Marseille décline toute responsabilité quant aux dommages matériels et aux vols survenus pendant l'événement et n'étant pas du fait d'un membre de l'organisation.

5. Droit à l'image

Les participants acceptent que leur image soit diffusée sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) et utilisée pour la promotion du Raid Centrale Marseille.

6. Loi Informatique et Liberté

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification de toute donnée personnelle le concernant.

